

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉGLETONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Charles FERRÉ, Maire.*

*Nombre de Conseillers Municipaux : 27.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2023.*

**PRESENTS (19)** : Mesdames et Messieurs FERRÉ Charles, DUBOUCHAUD Patricia, DATIN Yves, CONTINSOUZA Nicolas, PEYRAT Denise, TAGUET Jean-Marie, CASSEZ Didier, BOUILLON Ludivine, POP Ion Octavian, CARRARA Annie, FORYS Claire, TRAËN William, DELSOL Annie, VILLALBA Liliane, Paul KOLBEL, FRAYSSE Jean-Michel, VILLA Olivier, VIDAL Dany, MAIMBOURG-BUISSON Brigitte.

**PROCURATIONS (8)** : Mme RIVET Murielle à M. CONTINSOUZA Nicolas, M. OLIVEIRA Mathieu à M. DATIN Yves, Mme AURIEL Delphine à Mme PEYRAT Denise, M. CAUTY Stéphan à M. FRAYSSE Jean-Michel, Mme TROUSSIER Maréva à M. FERRÉ Charles, M. SMUDA Francis à Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. LACROIX Laurent à Mme VIDAL Dany, Mme GALET Clarisse à M. VILLA Olivier.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BOUILLON Ludivine.

- N°1 D.CM/2023/061 Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)  
APPROUVÉE à l'unanimité
- N°2 D.CM/2023/062 Cession de parties de parcelles à la SCI Bergerac La Cavaille Nord  
APPROUVÉE à l'unanimité
- N°3 D.CM/2023/063 Cession des parcelles AX 105 et AZ 103 au Pilard au profit de M. Emilien ROUGERIE  
APPROUVÉE à l'unanimité
- N°4 D.CM/2023/064 Attribution d'une subvention à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPMA) Égletonnaise  
APPROUVÉE à l'unanimité
- N°5 D.CM/2023/065 Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'agents au profit de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières  
APPROUVÉE à l'unanimité
- N°6 D.CM/2023/066 Classement de voirie  
APPROUVÉE à l'unanimité

- N°7 D.CM/2023/067 Avis du Conseil Municipal sur la cession de plusieurs logements par Egletons Habitat

APPROUVÉE à l'unanimité

VU POUR ETRE AFFICHÉ A LA PORTE DE LA MAIRIE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

*Egletons, le 30 juin 2023*

*Le Maire,*



Charles FERRÉ

Les délibérations sont consultables au secrétariat de la mairie.